

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 08 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 08 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire sortant.

Présents : Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Christelle ETIENNE, Sébastien LASSEUX, Thierry MAISONNIAL, Véronique ODOUARD, Martine ROUMEZY, Valentine VIALETTE

Absents :

Evan BANCEL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Thibault DECULTY (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Mikaël DUBICKI (pouvoir à Sébastien LASSEUX)
Pascal FORTEZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Véronique ODOUARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Damien BAYLE)
Cindy NICOLAS
Marlène POULENARD (pouvoir à Christelle ETIENNE)
Cindy VIALETTE (pouvoir à Valentine VIALETTE)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Madame Véronique ODOUARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-047

Inscrite sous le n°1 de l'ordre du jour

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE » AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE L'ARDECHE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Boulieu-Lès-Annonay participe à l'opération « Lire et Faire lire » dispositif national et programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle porté par la Fédération des Œuvres Laïques d'Ardèche.

Il ajoute que dans le cadre de cette opération, la Fédération des Œuvres Laïques d'Ardèche organise et coordonne l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans au sein des écoles et leur propose des formations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite proroger cette opération pour l'année scolaire 2026/2027 étant précisé que cette prestation représente une participation de la Commune à hauteur de 140 € par an pour 2 ou 3 classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire l'opération « lire et faire lire » pour l'année scolaire 2026/2027
- **CHOISIT** de mettre en place cette opération et s'engage à verser la participation financière de 140€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Fédération des Œuvres Laïques d'Ardèche

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire
Damien BAYLE

La secrétaire de séance
Véronique ODOUARD



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 08 Septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 08 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire sortant.

Présents : Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Christelle ETIENNE, Sébastien LASSEUX, Thierry MAISONNIAL, Véronique ODOUARD, Martine ROUMEZY, Valentine VIALETTE

Absents :

Evan BANCEL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Thibault DECULTY (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Mikaël DUBICKI (pouvoir à Sébastien LASSEUX)
Pascal FORTEZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Véronique ODOUARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Damien BAYLE)
Cindy NICOLAS
Marlène POULENARD (pouvoir à Christelle ETIENNE)
Cindy VIALETTE (pouvoir à Valentine VIALETTE)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Madame Véronique ODOUARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-048

Inscrite sous le n°2 de l'ordre du jour

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU DOJO AVEC L'ASSOCIATION WADO RYU KARATE

Monsieur le Maire explique que l'association WADO RYU KARATE d'Annonay ouvre une section à Boulieu

Elle souhaite occuper le dojo communal afin d'organiser un cours.

Une convention a été établie pour fixer les modalités d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Véronique ODOUARD



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'V. ODOUARD', is written next to the official stamp.

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 08 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 08 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire sortant.

Présents : Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Christelle ETIENNE, Sébastien LASSEUX, Thierry MAISONNIAL, Véronique ODOUARD, Martine ROUMEZY, Valentine VIALETTE

Absents :

Evan BANCEL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Thibault DECULTY (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Mikaël DUBICKI (pouvoir à Sébastien LASSEUX)
Pascal FORTEZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Véronique ODOUARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Damien BAYLE)
Cindy NICOLAS
Marlène POULENARD (pouvoir à Christelle ETIENNE)
Cindy VIALETTE (pouvoir à Valentine VIALETTE)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Madame Véronique ODOUARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-049

Inscrite sous le n°3 de l'ordre du jour

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE

- Considérant l'intervention pour certains élèves de l'école publique de Boulieu-lès-Annonay d'un enseignant spécialisé du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED) ;
- Considérant la demande de l'enseignante en charge des élèves de Boulieu-lès-Annonay,
- Considérant l'accord de la commune de Peaugres à laquelle est rattachée cette enseignante, de gérer les dépenses en lien avec son intervention à l'école de Boulieu-lès-Annonay,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à verser à la Commune de Peaugres, commune de rattachement de l'enseignante, une subvention de 40 € au titre des élèves de l'école publique St-Exupéry, pour l'achat de petit matériel pédagogique pour l'année scolaire 2026/2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

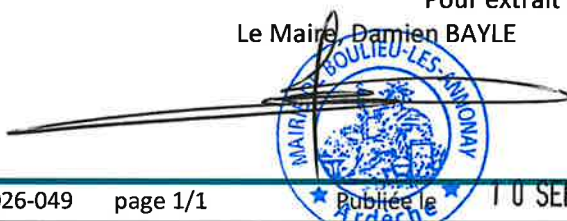
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser à la Commune de Peaugres, commune de rattachement de l'enseignante affectée au RASED pour Boulieu-Lès-Annonay, une subvention de 40 € au titre des élèves de l'école publique St-Exupéry, pour l'achat de petit matériel pédagogique pour l'année scolaire 2026/2027.
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif de la commune pour 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Véronique ODOUARD



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 08 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 08 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire sortant.

Présents : Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Christelle ETIENNE, Sébastien LASSEUX, Thierry MAISONNIAL, Véronique ODOUARD, Martine ROUMEZY, Valentine VIALETTE

Absents :

Evan BANCEL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Thibault DECULTY (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Mikaël DUBICKI (pouvoir à Sébastien LASSEUX)
Pascal FORTEZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Véronique ODOUARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Damien BAYLE)
Cindy NICOLAS
Marlène POULENARD (pouvoir à Christelle ETIENNE)
Cindy VIALETTE (pouvoir à Valentine VIALETTE)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Madame Véronique ODOUARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-050

Inscrite sous le n°4 de l'ordre du jour

Objet : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données),

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner un coordonnateur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Véronique ODOUARD



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 08 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 08 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire sortant.

Présents : Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Christelle ETIENNE, Sébastien LASSEUX, Thierry MAISONNIAL, Véronique ODOUARD, Martine ROUMEZY, Valentine VIALETTE

Absents :

Evan BANCEL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Thibault DECULTY (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Mikaël DUBICKI (pouvoir à Sébastien LASSEUX)
Pascal FORTEZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Véronique ODOUARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Damien BAYLE)
Cindy NICOLAS
Marlène POULENARD (pouvoir à Christelle ETIENNE)
Cindy VIALETTE (pouvoir à Valentine VIALETTE)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Madame Véronique ODOUARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-051

Inscrite sous le n°5 de l'ordre du jour

OBJET : CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 202 qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Monsieur le Maire propose la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

De quatre emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents recevront une rémunération brute de :

- 5 € par bulletin logement
- 55 € par district
- 55 € par séance de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder par arrêté, au recrutement de quatre personnes pour le recensement de la population.

- **DIT** que les agents recenseurs seront rémunérés aux conditions énumérées ci-dessus.

- **DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2027 de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Véronique ODOUARD



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY Séance du 08 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 08 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire sortant.

Présents : Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Christelle ETIENNE, Sébastien LASSEUX, Thierry MAISONNIAL, Véronique ODOUARD, Martine ROUMEZY, Valentine VIALETTE

Absents :

Evan BANCEL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Thibault DECULTY (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Mikaël DUBICKI (pouvoir à Sébastien LASSEUX)
Pascal FORTEZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Véronique ODOUARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Damien BAYLE)
Cindy NICOLAS
Marlène POULENARD (pouvoir à Christelle ETIENNE)
Cindy VIALETTE (pouvoir à Valentine VIALETTE)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Madame Véronique ODOUARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-052

Inscrite sous le n°6 de l'ordre du jour

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ANNONAY RHONE AGGLO POUR LE SERVICE COMMUN EN MATIERE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la dissolution du syndicat mixte Ardèche Musique et Danse fin 2023, la compétence de l'enseignement musical en milieu scolaire a été reprise par Annonay Rhone Agglo.

Cette convention a pour objet de définir l'engagement et les obligations des deux signataires du service commun en matière d'éducation artistiques et culturelle musicale en milieu scolaire regroupant les Interventions en milieu scolaire et les classes-orchestres. Elle en définit les conditions et modalités de fonctionnement entre les communes volontaires et le service commun porté par Annonay Rhône Agglo.

Pour la période 2026/2029, le coût annuel des cycles est de :

Cycles	Coût annuel	Nb de cycles	Coût facturé
15h	975 euros	6	5850 euros
12h	780 euros		
10h	650 euros		
7h30	488 euros	1	488 euros
		TOTAL	6338 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

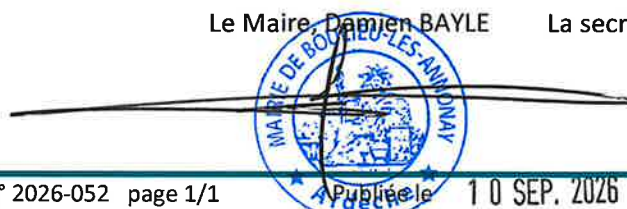
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- **DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits au BP de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Véronique ODOUARD



**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 08 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 08 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire sortant.

Présents : Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Christelle ETIENNE, Sébastien LASSEUX, Thierry MAISONNIAL, Véronique ODOUARD, Martine ROUMEZY, Valentine VIALETTE

Absents :

Evan BANCEL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Thibault DECULTY (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Mikaël DUBICKI (pouvoir à Sébastien LASSEUX)
Pascal FORTEZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Véronique ODOUARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Damien BAYLE)
Cindy NICOLAS
Marlène POULENARD (pouvoir à Christelle ETIENNE)
Cindy VIALETTE (pouvoir à Valentine VIALETTE)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Madame Véronique ODOUARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-053

Inscrite sous le n°7 de l'ordre du jour

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TENNIS CLUB BOULIEU/SAINT-CLAIR

« Convention d'occupation temporaire, à titre gratuit, du complexe terrains Beach Tennis et local Club House, appartenant à la commune de Boulieu-lès-Annonay »

Le Maire expose à l'Assemblée :

La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située « Le Lion d'Or 07 100 Boulieu-lès-Annonay », cadastrée section AH 126, sur laquelle a été aménagé un terrain de beach tennis.

L'association TENNIS CLUB BOULIEU/ST CLAIR a sollicité la commune afin de pouvoir occuper de manière stable cet équipement pour y organiser ses entraînements, des compétitions et des activités de découverte du beach tennis.

Conformément à l'article L. 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation du domaine public requiert un titre écrit, précaire et révocable.

Il est donc proposé de régulariser cette occupation par la signature d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) dont les modalités principales sont les suivantes :

- **Bénéficiaire :** Association TENNIS CLUB BOULIEU/ST CLAIR, représentée par sa présidente, Mme SAVOYE Véronique
- **Objet :** Mise à disposition du terrain de beach tennis et des installations annexes.
- **Durée :** Conclue pour une durée de 10 ans à compter de la date de notification.
- **Redevance :** Accordée à titre gratuit en raison des missions d'animation locale et d'intérêt public sportif portées par l'association.
- **Obligations :** L'association prendra à sa charge l'entretien courant et devra souscrire une assurance responsabilité civile adéquate.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-3 ;

Vu la demande formulée par l'association TENNIS CLUB BOULIEU/ST CLAIR ;

Vu le projet de convention d'occupation temporaire joint en annexe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

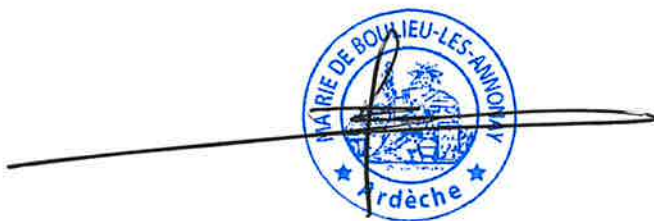
- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation temporaire à intervenir avec l'association TENNIS CLUB BOULIEU/ST CLAIR, portant sur la mise à disposition du terrain de beach tennis situé Le Lion d'Or
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Véronique ODOUARD



A blue ink signature, likely of the secretary Véronique Odouard, written in a cursive style.

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY
Séance du 08 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 08 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire sortant.

Présents : Emmanuel BRUC, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Christelle ETIENNE, Sébastien LASSEUX, Thierry MAISONNIAL, Véronique ODOUARD, Martine ROUMEZY, Valentine VIALETTE

Absents :

Evan BANCEL (pouvoir à Agnès de RETZ)
Thibault DECULTY (pouvoir à Emmanuel BRUC)
Mikaël DUBICKI (pouvoir à Sébastien LASSEUX)
Pascal FORTEZ (pouvoir à Martine ROUMEZY)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Véronique ODOUARD)
Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Damien BAYLE)
Cindy NICOLAS
Marlène POULENARD (pouvoir à Christelle ETIENNE)
Cindy VIALETTE (pouvoir à Valentine VIALETTE)

En Exercice : 19

Présents : 10

Absents : 9

- dont représentés : 8

Votants : 18

Madame Véronique ODOUARD est nommée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-054

Inscrite sous le n°8 de l'ordre du jour

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AURA POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION COMMUNAL EXISTANT DANS LE CADRE DE L'INTERVENTION REGIONALE POUR LA SECURISATION DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêtés préfectoraux suivants :

-Arrêté préfectoral n°07-2021-01-14-008, en date du 14 janvier 2021, portant autorisation d'un système de vidéoprotection de 16 caméras

-Arrêté préfectoral n° 07-2022-04-01-00014, en date du 01 Avril 2022, portant modification d'un système de vidéoprotection pour 21 caméras voie publique, pour une durée de 5 ans, soit le 01 avril 2027

Sous couvert de l'avis favorable de l'audit de sûreté établi par le groupement de gendarmerie départementale de l'Ardèche, la commune de Boulieu-lès-Annonay souhaite étendre son dispositif de sécurité existant (22 caméras), par l'installation de 2 caméras supplémentaires.

Ce projet d'installation de nouvelles caméras fait suite à diverses dégradations et incivilités sur 2 sites où elles doivent être implantées :

- au Parc du Lion d'Or, afin de sécuriser cet espace ouvert au public et qui a été récemment étendu : acquisition de nouveaux jeux, création d'un pumptrack et création de deux cours de beach-tennis (1 caméra)
- sur la place du Clocher récemment aménagée et desservant des bâtiments nouvellement installés et abritant des professionnels médicaux et paramédicaux (1 caméra)

Cette extension du système de vidéo-protection est estimée à 33 527.23 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette extension s'établit comme suit :

Coût prévisionnel du projet : 33 527,23 € H.T.

Objet	Dépense HT	Recette HT	
		Taux sollicité	Montant
Extension du système de vidéoprotection	33 527,23 €		
Participation de la Région Aura		50 %	16 764,00 €
Autofinancement de la Commune		50 %	16 763,23 €
Total Général H.T.	33 527,23 €		33 527,23 €

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander à la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention au taux maximum pour l'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Boulieu-Lès-Annonay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette proposition,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention au taux maximum de 50 % pour les travaux d'extension du système de vidéo-protection tel qu'énoncé ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à l'obtention des subventions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Véronique ODOUARD

